

Medincell nomme le Dr Edna Venneker au poste de Directrice Médicale

Une dirigeante internationale expérimentée de l'industrie pharmaceutique, disposant d'une solide expertise en développement clinique, stratégie réglementaire, conduite de programmes et gestion de portefeuille

Ancienne Head of Development et Senior Vice President de Grünenthal, Dr Edna Venneker possède une vaste expérience du développement de médicaments dans de nombreuses aires thérapeutiques, ainsi qu'une expertise approfondie en neurosciences et dans les troubles du système nerveux central

Medincell (Euronext : MEDCL), société biopharmaceutique aux stades clinique et commercial qui développe sous licence des traitements injectables à action prolongée dans de nombreuses aires thérapeutiques, annonce aujourd'hui la nomination du Dr Edna Venneker au poste de Directrice médicale.

Dr Edna Venneker possède une vaste expérience dans le développement de médicaments, couvrant la stratégie non clinique et clinique, les affaires réglementaires, la conduite des programmes et les décisions relatives au portefeuille. Elle a récemment occupé les fonctions de Head of Development et Senior Vice President chez Grünenthal, où elle supervisait le développement clinique, les opérations cliniques, les activités CMC, ainsi que la data science, notamment la pharmacométrie et l'Advanced Analytics. Elle a également exercé les fonctions de Deputy Chief Medical Officer ainsi que de membre de la direction R&D et du comité de pilotage du portefeuille R&D.

Au cours de sa carrière, Dr Edna Venneker a piloté des programmes mondiaux de développement impliquant des équipes pluridisciplinaires, conseillé des sociétés de biotechnologie et des groupes pharmaceutiques sur leurs stratégies de développement et réglementaires, et interagi directement avec la FDA, l'EMA et la PMDA à toutes les étapes du développement des médicaments. Son expérience couvre un large éventail de domaines thérapeutiques et de types de produits, notamment les petites molécules, les médicaments biologiques, les vaccins et les thérapies avancées.

Dr Edna Venneker, Directrice Médicale de Medincell, déclare : « *Pour les traitements injectables à action prolongée, la stratégie médicale et réglementaire doit être intégrée dès les toutes premières étapes de la conception du produit. Plus encore que pour les traitements habituels administrés quotidiennement, leur développement exige une prise en compte étroite et simultanée du besoin clinique, de la pharmacologie, de la formulation, de la fabrication, de la facilité d'utilisation et des exigences réglementaires. Le rôle de la Directrice médicale est donc à la fois central et profondément transversal.*

Je me réjouis de travailler avec les équipes de Medincell ainsi qu'avec ses partenaires actuels et futurs afin d'évaluer les opportunités, de définir des profils cibles de produits différenciants et d'identifier, pour chaque programme, la stratégie de développement et la voie réglementaire les plus pertinentes et les plus efficaces. La technologie de Medincell permet de repenser la manière dont des médicaments éprouvés peuvent répondre à d'importants besoins médicaux non satisfaits. Je suis très heureuse de contribuer à convertir ce potentiel en nouvelles options thérapeutiques porteuses de bénéfices concrets pour les patients. »

Christophe Douat, Directeur général de Medincell, ajoute : « *Edna Venneker associe une vision stratégique à une expérience approfondie et très opérationnelle de l'ensemble du cycle de développement. Sa capacité à articuler ambition médicale, conception du produit, stratégie réglementaire et exécution sera particulièrement précieuse alors que nous élargissons notre portefeuille et renforçons nos collaborations avec nos partenaires pharmaceutiques. Elle rejoint Medincell à une étape charnière, alors que notre technologie et l'expérience que nous avons acquise en matière de développement nous donnent l'opportunité de concevoir la prochaine génération de médicaments à action prolongée. Sa nomination renforce notre capacité à sélectionner les opportunités les plus prometteuses, à réduire les risques liés au développement et à créer durablement de la valeur pour les patients, nos partenaires et nos actionnaires. »*

A propos du Dr Edna Venneker

Avant de rejoindre Medincell, Dr Edna Venneker était Head of Development et Senior Vice President chez Grünenthal, où elle supervisait des fonctions couvrant le développement clinique, les opérations cliniques, les activités CMC, la data science, ainsi que la pharmacométrie et l'Advanced Analytics. Elle avait auparavant exercé les fonctions de Global Program Lead et Vice President chez Grünenthal, avec la responsabilité stratégique et opérationnelle d'un programme mondial de développement de Phase III et de son équipe pluridisciplinaire.

Plus tôt dans sa carrière, elle a cofondé Afforce Healthcare, dont elle a été Senior Partner, conseillant des sociétés de biotechnologie et des groupes pharmaceutiques sur le développement de médicaments, le développement clinique, les affaires médicales et la stratégie réglementaire. Elle a également exercé des fonctions de Chief Medical Officer et de responsable du développement pour plusieurs sociétés de biotechnologie et programmes, accompagnant des projets depuis le développement

non clinique jusqu'aux études cliniques et aux soumissions réglementaires. Elle a auparavant occupé différents postes chez Mundipharma Research, Pharming et Yamanouchi Europe, aujourd'hui Astellas.

Dr Edna Venneker est titulaire d'un diplôme de médecine de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas.

A propos de Medincell

Medincell est une société biopharmaceutique innovante en phase clinique et commerciale, qui développe et commercialise sous licence des traitements injectables à action prolongée dans de multiples domaines thérapeutiques. Ces traitements visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments et à réduire leur empreinte environnementale.

Ils combinent des principes actifs avec nos technologies propriétaires BEPO® / BEPO® Star, qui contrôlent la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt entièrement biorésorbable.

La rispéridone LAI est le premier traitement utilisant la technologie BEPO® à avoir été approuvé par la FDA, d'abord pour la schizophrénie en avril 2023, puis pour le trouble bipolaire I en octobre 2025. Il est commercialisé aux États-Unis par Teva sous le nom d'UZEDY® (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™).

Une demande d'autorisation de mise sur le marché pour l'Olanzapine LAI en traitement mensuel de la schizophrénie chez l'adulte a été soumise à la FDA américaine en décembre 2025 par le partenaire de Medincell, Teva. La FDA a accepté le dossier de demande de mise sur le marché le 20 février 2026. Une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe a également été acceptée par l'EMA en mai 2026.

Le pipeline de Medincell comprend de nombreux candidats médicaments innovants à différents stades de développement, de la formulation aux essais cliniques de phase 3. Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé dans le monde grâce à de nouvelles options de traitement.

Basée à Montpellier, Medincell emploie plus de 150 personnes représentant plus de 27 nationalités différentes.

medincell.com

UZEDY® et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

Contacts

David Heuzé

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG
david.heuze@MedinCell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

Grace Kim

Chief Strategy Officer, U.S. Finance
grace.kim@MedinCell.com / +1 (646) 991-4023

Nicolas Mériegeau

Media Relations
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier

Relations investisseurs France
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, éventualités et incertitudes figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à ses obligations réglementaires, notamment le document d'enregistrement universel de la Société, déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2025 sous le numéro D. 25-0580 (le « Document d'enregistrement universel »), ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. L'attention des lecteurs est notamment attirée sur la section intitulée « Facteurs de risques » à la page 30 du Document d'enregistrement.

Les déclarations prospectives faites par ou au nom de la Société ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Sauf si la loi l'exige, la Société ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives ou à mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives, y compris dans le cas où de nouvelles informations seraient disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'implique pas que la Société procèdera à d'autres mises à jour de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De même, le présent communiqué de presse ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'est pas lié aux objectifs d'investissement, à la situation financière ou aux besoins spécifiques d'un destinataire quelconque. Il ne doit pas priver les destinataires de la possibilité d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La diffusion du présent communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions.